



Bourses d'études supérieures de la MEC

Lancée en 2019, la bourse d'études supérieures de la MEC permet à une Canadienne ou un Canadien inscrit à un programme d'études de 2e ou 3e cycle d'envisager de poursuivre une partie de ses études supérieures à Paris dans des conditions optimales.

La Maison offre à la candidate ou au candidat retenu le logement pendant son séjour académique à Paris, jusqu'à concurrence de 10 mois.

Cette bourse est d'une valeur de 6 150 euros, soit près de 10 000 \$CA.

Les étudiantes et étudiants gradués faisant une demande d'admission à la MEC pour l'année académique 2025-2026 peuvent aussi déposer leur candidature pour l'obtention de la bourse, s'ils sont dotés d'un très bon dossier académique.

Si vous faites une demande d'admission à la MEC indépendamment de la demande de bourse, veuillez effectuer cette dernière avant votre demande de bourse et fournir le numéro de dossier CIUP dans votre lettre de motivation.

Si vous ne soumettez pas de demande d'admission à la MEC car votre séjour académique à Paris est conditionnel de l'obtention de la bourse, assurez-vous néanmoins de satisfaire les critères d'admission pour un séjour académique à la MEC dans l'éventualité où votre candidature serait retenue dans le cadre du concours 2025-2026 : ces conditions d'admission sont décrites sur le site de la Maison.

Conditions et critères de sélection

Vous pouvez être sélectionné si vous respectez les conditions suivantes.

Conditions :

- Être de nationalité canadienne (la résidence permanente ne rend pas éligible).
- Être inscrit pour l'année universitaire 2025-2026 dans un établissement de l'enseignement supérieur en Ile-de-France OU faire la démonstration, par une lettre de la directrice ou du directeur d'études au Canada qu'un séjour de recherches à Paris est nécessaire pour l'obtention du diplôme de 3e ou 2e cycle de la candidate ou du candidat.
- Avoir un très bon dossier académique depuis le 1er cycle universitaire.
- Manifester la volonté de participer activement à la vie de la MEC et d'en devenir un ambassadeur, une ambassadrice.
- Ne pas avoir obtenu une bourse d'excellence des organismes subventionnaires du gouvernement fédéral et/ou des gouvernements provinciaux du Canada.

Critères de sélection :

- Le projet d'études
- La pertinence d'un séjour académique à Paris
- L'intérêt pour la vie à la MEC
- Le dossier académique
- Les ressources financières

L'excellence de votre parcours académique, la qualité de votre projet d'études à Paris et votre motivation pour participer à la vie collective de notre Maison seront autant d'éléments qui valoriseront votre candidature.

Composez votre dossier et postulez !

Faire parvenir, par voie électronique, les documents suivants avant le **01/08/2025** sur le lien :

[Bourses d'études supérieures de la MEC](#)

Les dossiers incomplets et/ou nous parvenant après la date limite ne seront pas pris en considération.